



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.29/1
22 septembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre
et au suivi des décisions du SMSI: les TIC au service
de la croissance et du développement

Genève, 4 et 5 décembre 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Mise en œuvre et suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Élection du bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire figure dans la section 1 plus haut. Les experts disposeront de deux jours, les 4 et 5 décembre 2006, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.29/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Mise en œuvre et suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement

3. La Réunion est convoquée en application d'une décision prise par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa dixième session; elle est organisée conjointement par la CNUCED, l'OIT et l'OCDE.
4. Les travaux de recherche confirment que les TIC apportent une contribution positive à la croissance économique dans les pays en développement et dans les pays développés. Les TIC stimulent la productivité en accroissant l'efficacité des individus, des entreprises, des secteurs et de l'économie dans son ensemble. En particulier, l'utilisation des TIC crée des possibilités sans précédent pour les entreprises dans les pays en développement de surmonter les contraintes imposées par un accès limité aux ressources et aux marchés. Les PME peuvent obtenir un meilleur accès au financement du commerce et au financement électronique grâce à des structures informatiques améliorées de crédit et d'information sur le crédit.
5. Les TIC abaissent également les coûts de transaction et facilitent le commerce, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de commerce international et permettant une participation accrue des pays en développement à l'économie de l'information. En même temps qu'elles favorisent un accroissement des échanges commerciaux, elles stimulent les délocalisations et les investissements étrangers des pays développés – et de plus en plus souvent d'autres pays en développement – vers les pays en développement.
6. Améliorer les compétences et les infrastructures en matière de TIC peut aider les pays à accroître leur compétitivité et à attirer davantage d'activités délocalisées. Les TIC aident beaucoup à déterminer qui travaille, comment, où et quand, et elles peuvent être associées à la croissance de l'emploi dans les pays en développement comme dans les pays développés. Toutefois, leur adoption tend à favoriser les travailleurs qualifiés et à laisser de côté les individus dans les zones rurales, les pauvres, les travailleurs non qualifiés et les femmes. Si ces groupes sont exclus de l'économie de la formation, c'est l'apport d'une importante force de travail qui est perdu.

7. Au cours des deux jours de la Réunion, les experts échangeront des vues, des expériences et des meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC pour la promotion du développement économique et social. Ils examineront les plus récentes recherches empiriques sur l'impact des TIC sur la productivité et la croissance des entreprises, des industries et des pays, afin de déterminer comment les pays en développement peuvent tirer le plus grand parti de l'économie de l'information. En particulier, ils analyseront les tendances récentes du commerce des biens et services liés aux TIC, des marchés du travail et de l'emploi dans le secteur des TIC, y compris la sous-traitance et les délocalisations dans les pays en développement.

8. Pour faciliter les discussions, le secrétariat a établi une note d'information, qui sera distribuée sous la cote TD/B/COM.3/EM.29/2; ce document pourra être consulté sur le site Web de la CNUCED (www.unctad.org) à la rubrique «Réunions». En outre, les experts sont invités à établir de brèves communications sur le sujet considéré, qui seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.29/2 Les TIC au service de la croissance et du développement
UNCTAD/SDTE/ECB/2006/1 Information Economy Report 2006

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

9. Le rapport de la Réunion sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa onzième session en 2007. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir le rapport final après la clôture de la Réunion.

Annexe

CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

Lundi 4 décembre 2006	Mardi 5 décembre 2006
<p>(10 heures – 13 heures)</p> <p>Plénière</p> <p>Déclaration liminaire</p> <p>Point 1: Élection du bureau</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Présentation du point 3</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: Mise en œuvre et suivi des décisions du SMSI: les TIC au service de la croissance et du développement</p>	<p>(10 heures – 13 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>
<p>(15 heures – 18 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>	<p>(15 heures – 18 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Examen des résultats de la Réunion</p> <p>Plénière (clôture)</p> <p>Point 4: Adoption du rapport de la Réunion</p>
